



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique des transports

Question écrite n° 86398

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur l'avant-projet présentant le schéma national d'infrastructures de transport (SNIT). Ce schéma a notamment pour but d'identifier les grands projets d'infrastructures dont la poursuite des études en vue de leur réalisation à l'horizon 20-30 ans apparaît souhaitable. Or, la finalisation de l'aménagement de la RN 88 n'est semble-t-il pas prévu. Pourtant l'axe Lyon-Toulouse est une artère particulièrement importante et son aménagement dans le département de la Lozère est essentiel tant pour des raisons de sécurité que de développement économique. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 88 vise à compléter le maillage du réseau structurant français, notamment en mettant en relation les liaisons Nord - Sud que sont les autoroutes A 20 (Paris - Toulouse), A 68 (Toulouse - Albi) et A 75 (Clermont-Ferrand - Béziers). Il doit permettre non seulement d'assurer le désenclavement des territoires traversés, en particulier de la frange sud du Massif central, mais aussi d'améliorer les relations entre les divers pôles économiques desservis par l'itinéraire. La finalisation de l'aménagement de la RN 88 ne figure pas à l'avant-projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT), qui a été rendu public en juillet 2010. La nature des opérations restant à réaliser sur cet axe ne relève effectivement pas de la catégorie des grands projets d'infrastructures, et donc du SNIT. En effet, cet agencement répond à des problématiques régionales et ne vise pas à créer de nouvelles fonctionnalités. Ainsi, l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 88 relève des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI), qui succèdent au volet routier des contrats de plan État-régions. Cet équipement sera poursuivi, de façon progressive, dans ce cadre. À ce titre, le PDMI actuel et les programmes associés prévoient plus de 422 MEUR pour l'aménagement de la RN 88 dans les régions Auvergne, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86398

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8671

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13732